

# COLLÈGE

## DHG « Choc des savoirs »

### GRILLE HORAIRE DES CLASSES DE COLLÈGE :

Textes de référence : Décret n° 2025-315 du 4 avril 2025 relatif à l'organisation de la formation au collège

Arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège

Arrêté du 4 avril 2025 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège

Enseignements	Horaires hebdomadaires (cycle 3)		Horaires hebdomadaires (cycle 4)		
	Sixième	Cinquième	Quatrième	Troisième	
EPS	4 h	3 h	3 h	3 h	
Enseignements artistiques <sup>(a)</sup> (arts plastiques + éducation musicale)	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h	
Français	4,5 h <sup>(b)</sup>	4,5 h <sup>(b)</sup>	4,5 h	4 h	
Histoire-géographie, enseignement moral et civique	3 h dont 30 minutes d'enseignement moral et civique <sup>(c)</sup>	3 h dont 30 minutes d'enseignement moral et civique <sup>(c)</sup>	3 h dont 30 minutes d'enseignement moral et civique <sup>(c)</sup>	3,5 h dont 30 minutes d'enseignement moral et civique <sup>(c)</sup>	
LV1	4 h	3 h	3 h	3 h	
LV2		2,5 h	2,5 h	2,5 h	
Mathématiques	4,5 h <sup>(b)</sup>	3,5 h <sup>(b)</sup>	3,5 h	3,5 h	
Physique-chimie	3 h <sup>(d)</sup>	1,5 h	1,5 h	1,5 h	
SVT		1,5 h	1,5 h	1,5 h	
Technologie		1,5 h	1,5 h	1,5 h	
Accompagnement aux devoirs*	Volume horaire fixé par le chef d'établissement				
Total <sup>(e)</sup>	25 h <sup>(f)</sup>			26 h <sup>(f)(g)</sup>	
Marge horaire supplémentaire	3 h pour chaque classe <sup>(h)</sup>				

(a) « Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre ». Risque d'annualisation des deux disciplines.

(b) « Ces enseignements sont organisés en groupes constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs sur la totalité du volume horaire. » Les regroupements des groupes de niveau en français et en mathématiques sont inacceptables et induisent un tri scolaire et social. Le SNES-FSU demande l'abrogation de cette réforme.

(c) Dans la grille, la mention « dont 30 minutes d'enseignement moral et civique » en histoire-géographie et EMC est pédagogiquement hors-sol. Le SNES-FSU rappelle que seules les professeures d'histoire-géographie sont suffisamment formées à l'EMC. Cet enseignement doit donc rester à leur main et peut participer à l'enseignement de la géographie.

(d) Suppression inacceptable de la technologie en Sixième depuis la rentrée 2023 et globalisation des disciplines Physique-Chimie et SVT. Le SNES-FSU défend un fléchage disciplinaire.

(e) « S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau, ainsi que, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement, 12 heures annuelles d'accompagnement à l'orientation\* en classe de quatrième et 36 heures annuelles en classe de troisième. »

(f) « S'y ajoutent des heures de soutien supplémentaires\* consacrées à la maîtrise des savoirs fondamentaux pour les élèves dont les besoins ont été identifiés, dans la limite de deux heures hebdomadaires ».

(g) Au cycle 4, « s'y ajoutent l'engagement et la participation des élèves aux projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information\*. Ces projets donnent lieu à des heures d'enseignement dédiées, dans la limite de 18 heures annuelles ».

\* Ces trois dispositifs ne sont pas dotés dans la DHG et empêteront sur la marge horaire.

(h) La marge horaire de trois heures par classe est censée financer à la fois les groupes à effectifs réduits, les co-interventions, les enseignements facultatifs, mais aussi la mise en place des groupes de niveau en Sixième et Cinquième en français et en mathématiques, ce qui aggrave la réduction de l'offre d'enseignement et/ou les des groupes à effectifs réduits dans d'autres disciplines.

Enseignements	Horaires hebdomadaires		Horaires hebdomadaires		
	Sixième	Cinquième	Quatrième	Troisième	
Education physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h	
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	2 h	2 h	2 h	2 h	
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h	
Histoire-géographie, enseignement moral et civique	3 h dont 30 minutes d'enseignement moral et civique <sup>(c)</sup>	3 h dont 30 minutes d'enseignement moral et civique <sup>(c)</sup>	3 h dont 30 minutes d'enseignement moral et civique <sup>(c)</sup>	2 h dont 30 minutes d'enseignement moral et civique <sup>(c)</sup>	
Langue vivante	4 h	3 h	3 h	3 h	
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30	
Sciences et technologie	3 h	4 h 30	3 h	2 h	
Découverte professionnelle			6 h	12 h	
Module d'aides spécifiques		2 h 30			
Total des enseignements communs <sup>(e)</sup>	25 h <sup>(b)</sup>	26 h <sup>(d)</sup>	28 h <sup>(d)</sup>	31 h 30 <sup>(d)</sup>	
Soutien pour les élèves rencontrant des difficultés dans la maîtrise des savoirs fondamentaux	Volume horaire fixé par le chef d'établissement dans la limite de 2 heures				

(a) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

(b) S'y ajoute l'accompagnement aux devoirs.

(c) Dans la grille, la mention « dont 30 minutes d'enseignement moral et civique » en histoire-géographie et EMC est pédagogiquement hors-sol.

(d) S'y ajoutent l'engagement et la participation des élèves aux projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information. Ces projets donnent lieu à des heures d'enseignement dédiées dans la limite de 18 heures annuelles.

N.B. : Les classes de Sixième et Cinquième SEGPA ne sont pas concernées par les groupes de niveau en français et en mathématiques.